

REÇU 04 FEV. 2017

Mairie
 A l'attention de Madame le Maire
 58 rue de la Mairie
 77630 ARBONNE-LA-FORÊT

Moret-sur-Loing, le 31 janvier 2017,

Objet : Avis sur PLU - Zones humides et Biodiversité

Madame le Maire,

Consultés par les services de l'État, nous avons étudié votre projet de PLU. Nous avons noté que votre commune a pris le parti de préserver ses zones humides dans son document d'urbanisme.

Nous tenons à vous faire part de nos compliments pour cette initiative contribuant à la sauvegarde de ces milieux fragiles.

Arbonne-la-Forêt rejoint le petit groupe des communes soucieuses de préserver les zones humides de leur territoire.

Toutefois, le rapport de présentation met en évidence la présence de mares et de mouillères sur la commune, notamment dans la partie Nord (carte de localisation – page 40 ; secteur de concentration de mares et de mouillères sur la carte du SRCE – page 49, etc.). Le PADD traduit la volonté de la commune de les préserver. Or, au règlement, seules les mares et mouillères situées en zone naturelle, sont protégées par l'interdiction à l'article 1 de les combler. Il convient donc d'ajouter à l'article 1, de la zone agricole que « tout comblement des mares localisées au PADD est interdit ».

Par ailleurs, une coquille s'est glissée page 128 du rapport de présentation : il est noté « *la commune de FAY-AUX-LOGES* » au lieu de « *ARBONNE-LA-FORÊT* ».

Aussi, nous émettons un avis favorable à votre projet de PLU, sous réserve des modifications à apporter mentionnées précédemment.

Veuillez croire, Madame le Maire, en notre sincère respect.

Christophe PARISOT
 Directeur


